



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES


AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée greffière adjointe, que lors de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Marieville du mardi 21 janvier 2014, à 19 h 30 à la salle du Conseil, située au 682 de la rue Saint-Charles à Marieville, le Conseil municipal statuera sur la demande de dérogations mineures présentée par madame Marie-Hélène Guy pour elle-même et monsieur Éric Girouard pour le lot 1 653 967 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Rouville, situé au 1230, rue Bouthillier, en zone résidentielle H-22, qui a pour nature et effet de permettre :

- l'ajout d'une deuxième allée d'accès alors que l'article 279 du *Règlement de Zonage* numéro 1066-05 édicte qu'un maximum d'une (1) allée d'accès à la voie publique est autorisé lorsque la ligne de terrain avant est inférieure à 18 mètres, et que le lot en cause a une largeur en front de 15,24 mètres, ce qui constitue une dérogation d'une allée d'accès excédentaire; et
- l'implantation dérogatoire de ladite allée d'accès à une distance minimale de 0 mètre alors que le paragraphe 1^o de l'article 278 dudit règlement numéro 1066-05 édicte que toute allée d'accès doit être située à une distance minimale de 0,5 mètre de toute ligne latérale de terrain, ce qui constitue une dérogation de 0,5 mètre.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande au cours de cette séance.

Donné à Marieville, le douze décembre deux mille treize (12 décembre 2013).

La greffière adjointe,



Mélanie Calgario, OMA, notaire

Avis public 13-38